



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	NEPOREX 2 SG
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	A-6352 B * Larvex * Neporex WSG 2 * Neporex 2 WDG
Code article	MN5005

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Insecticide
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur national

Nom de la société	Elanco GmbH
Adresse	Heinz-Lohmann-Str. 4 27472 Cuxhaven Allemagne

Téléphone +01 55 49 34 34

E-mail elanco\_sds@elanco.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC International +1-703-527-3887

centres Anti-poison et toxivigilance Français +33 01 40 05 48 48

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

##### Dangers pour l'environnement

Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme Catégorie 3

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient : Cyromazine

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s).

Mention d'avertissement Aucun(e)(s).

##### Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Mentions de mise en garde

##### Prévention

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

##### Intervention

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

##### Stockage

Donnée inconnue.

##### Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.

Informations supplémentaires de l'étiquette Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers                      Aucun connu.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Cyromazine	2	66215-27-8 266-257-8	-	-	
<b>Classification :</b>	Aquatic Chronic 1;H410(M=1)				

**Remarques sur la composition** Les autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration.  
Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**Informations générales** Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

#### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.  
**Contact avec la peau** Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.  
**Contact avec les yeux** Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.  
**Ingestion** Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Aucun(s) connu(s).

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Appliquer un traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie** Ce produit n'est pas inflammable.

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).  
**Moyens d'extinction inappropriés** En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers des pompiers** Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.  
**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie** Donnée inconnue.

**Méthodes particulières d'intervention** Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Tenir à l'écart le personnel superflu.  
**Pour les secouristes** Tenir à l'écart le personnel superflu.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Récupérer le déversement en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. En cas d'aspiration par le vide indisponible, vaporiser/humidifier légèrement le matériau et l'éliminer en lavant à grand eau ou en essuyant avec un chiffon mouillé. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

**6.4. Référence à d'autres rubriques** Donnée inconnue.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute exposition prolongée.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Conserver à une température ne dépassant pas 35 °C. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Protéger contre le gel et la lumière directe
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Donnée inconnue.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Elanco OEL Composants	Type	Valeur
Cyromazine (CAS 66215-27-8)	TWA (8hrs)	0,14 mg/m3

**Valeurs limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures de suivi recommandées** Donnée inconnue.

**Doses dérivées sans effet (DDSE)** Donnée inconnue.

**Concentrations prédites sans effet (PNEC)** Donnée inconnue.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Informations générales** Donnée inconnue.

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

**Protection de la peau**

- **Protection des mains** Gants de protection conformes à EN 374.

- **Autres** Porter un vêtement de protection approprié. (Norme EN 14605 pour les liquides et norme EN ISO 13982 pour les particules solides).

**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Choisir le masque filtrant adapté aux caractéristiques physiques du matériau. Choisir le masque filtrant présentant l'indice de protection adapté.

**Risques thermiques** Donnée inconnue.

**Mesures d'hygiène** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Granuleux.
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Solide.
<b>Couleur</b>	Blancet beige.
<b>Odeur</b>	Slight Urea.
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée inconnue.
<b>pH</b>	Donnée inconnue.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Donnée inconnue.

<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Donnée inconnue.
<b>Point d'éclair</b>	Donnée inconnue.
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée inconnue.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité relative</b>	Donnée inconnue.
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Soluble.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée inconnue.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Donnée inconnue.
<b>Température de décomposition</b>	Donnée inconnue.
<b>Viscosité</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune propriété oxydante.
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>Densité apparente</b>	0,5 - 0,9 g/mL (Pour) 0,6 - 0,95 g/mL (Tap)
<b>pH en solution aqueuse</b>	5 - 10 (1% in CIPAC C water) (20 C)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Contact avec des substances incompatibles.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**Informations générales** Donnée inconnue.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>Produit</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'essais</b>
NEPOREX 2 SG		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 2 mg/l, 4 heures
<b>Oral</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Cyromazine (CAS 66215-27-8)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 3100 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 3,6 mg/l, 4 hr (No mortality.)
<b>Oral</b>		
DL50	Rat	3920 mg/kg 3387 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Lapin: Aucune irritation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Lapin: Irritation légère des yeux. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Le manque de données rend la classification impossible.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Cochon d'Inde: Non un sensibilisateur de la peau. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Résultats d'essais sur la toxicité génétique (in vitro et in vivo): Négatif (Cyromazine) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Cancérogénicité</b>	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène. (Cyromazine) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucun effet identifié dans le cadre d'études sur les animaux. (Cyromazine) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Le manque de données rend la classification impossible.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Le manque de données rend la classification impossible.	
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration	
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Aucune information disponible.	
<b>Autres informations</b>	Donnée inconnue.	

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1. Toxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèce	Résultats d'essais	
Cyromazine (CAS 66215-27-8)			
	DL50	Mallard Duck ( <i>Anas platyrhynchos</i> ) Quail (Japanese Quail)	2510 mg/kg > 6000 mg/kg, 7 jours
	NOEC (concentration sans effet observé)	Chironomous riparius	0,016 mg/l, 26 jours (Static water/sediment system (water-spiked))
	Autre	CE50r	Pseudokirchneriella subcapitata
DL50		Bobwhite quail ( <i>Colinus virginianus</i> )	1785 mg/kg
NOEC (concentration sans effet observé)		Pseudokirchneriella subcapitata	31,3 mg/l, 96 heures
<b>Aquatique</b>			
Crustacé	CL50	Daphnia magna	> 97,8 mg/l, 48 heures 5 mg/l, 48 heures
	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnia magna	0,31 mg/l, 21 jours
Poisson	CL50	Barbue de rivière ( <i>Ictalurus punctatus</i> )	> 91,6 mg/l, 96 heures

Composants	Espèce	Résultats d'essais
	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	> 89,7 ppm, 96 heures
	Truite arc-en-ciel	1888 mg/l, 96 heures
	NOEC (concentration sans effet observé) Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	73 mg/l, 32 jours
<b>Terrestre</b>		
Sol	CL50 Earthworm (Eisenia foetida)	> 1000 mg/kg, 14 jours

**12.2. Persistance et dégradabilité** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)**

Cyromazine  
-0,039, à 25 °C pH: 9  
-0,069, à 25 °C pH: 7  
-0,36, à 25 °C pH: 5,4  
0,96

**Facteur de bioconcentration (FBC)**

Cyromazine  
< 1  
Espèce: Poisson

**12.4. Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

**Adsorption**

**Sorption dans les sols/sédiments – Log Koc**

Cyromazine 1,9 - 3,25

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes** Donnée inconnue.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**Instructions relatives à l'élimination** Éliminer le contenu/les récipients en une installation d'incinération agréée.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**ADR**

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

**RID**

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

**ADN**

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

**IATA**

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

**IMDG**

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Sans objet.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations de l'UE**

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### **Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

#### **Restrictions d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

#### **Autres réglementations UE**

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications**

N'est pas listé.

#### **Autres réglementations**

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

#### **Réglementations nationales**

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Liste des abréviations**

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.  
ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
EN : Norme européenne.  
CE50 : Concentration effective médiane.  
IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).  
IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code  
ISO : Organisation internationale de normalisation.  
DL50 : Dose létale 50 %.  
CL50 : Concentration létale médiane.  
CSEO : Concentration sans effet observé.  
CE50 : Concentration effective médiane.  
TBP : Toxique bioaccumulable persistant.  
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.  
TWA : Time Weighted Average Value (Moyenne pondérée dans le temps).  
vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

#### **Références**

Donnée inconnue.

#### **Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange**

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

#### **Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement**

H303 Peut être nocif en cas d'ingestion.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Code d'étiquetage pour le laboratoire Lilly**

Santé: 1  
Feu: 1  
Réactivité: 0

**Informations de révision**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers: Intervention  
Propriétés toxicologiques : Données toxicologiques  
RUBRIQUE 16: Autres informations: Liste des abréviations

**Clause de non-responsabilité**

À la date d'émission, nous fournissons les informations disponibles concernant la manipulation de cette matière au poste de travail. Toutes les informations ci-incluses sont données de bonne foi, avec la conviction qu'elles sont exactes. CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ N'A PAS POUR OBJET DE CRÉER UNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT (Y COMPRIS CONCERNANT LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER). En cas d'incident en relation avec cette matière, la présente fiche de données de sécurité ne doit pas remplacer un entretien avec des personnes ayant les compétences nécessaires. Cette fiche de données de sécurité ne doit pas non plus remplacer la documentation sur le produit jointe au produit fini.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter:  
Elanco Animal Health  
0011+1-877-352-6261  
0011+1-800-428-4441